

PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV
RESOLUTIONS DE L'AGO
DU 29-04-2010

Première Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire de la Société d'Investissement à Capital Variable « Placement Obligataire SICAV », après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, du rapport général du commissaire aux comptes et les explications complémentaires fournies, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les Etats Financiers de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément au code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la répartition des bénéfices ci-après :

Résultat d'exploitation :	15 072 696 ,645
Régularisation résultat d'exploitation	-921 010,141
Report à nouveau	1 861,423
Sommes distribuables	14 153 547,927
Dividendes au titre de l'exercice	14 150 955,040
Résultat reporté	2 592,887

L'Assemblée Générale Ordinaire décide en conséquence de fixer le dividende de l'année 2009 à **4,289 D** par action.

La mise en paiement s'effectuera auprès des guichets de la BNA à compter du **10 Mai 2010**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution :

L'assemblée Générale Ordinaire reconduit l'enveloppe des jetons de présence à répartir entre tous les membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du Présent Procès Verbal pour faire tous dépôt ou Publication que besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.